



Syndicat des agents de la
Collectivité Territoriale
D'Argenteuil



NON À L'INTÉGRATION DE LA PRIME COMMUNALE DANS LE RIFSEEP !

Cette prime, d'un montant unique, est octroyée à tous les agents de la ville quel que soit leur grade depuis plus de 40 ans.

La collectivité a décidé d'intégrer la prime communale dans le RIFSEEP (**R**égime **I**ndemnitaire basé sur les **F**onctions, des **S**ujétions, l'**E**xpertise et l'**E**ngagement **P**rofessionnel).

Les personnels, réunis en Assemblée Générale le 20 novembre 2017, exigent que cette prime reste hors du RIFSEEP.

NON À LA PRIME D'ASSIDUITÉ INÉGALE ET INÉQUITABLE !

Sont exclus actuellement du dispositif, les agents dont les cadres d'emploi ou les décrets d'application ne sont pas encore parus ainsi que, définitivement, la Police Municipale.

Le Maire **qui a d'abord assumé sa volonté** d'exclure les agents dès leur premier jour d'absence en grève, congé maternité, congé paternité, congé d'adoption, congé longue maladie, accident du travail a fini par nous dire que toutes les absences seront traitées de la même façon ! Ce qui revient donc au même.

Dans les faits, ne bénéficieront pas de cette « récompense », bien qu'investis dans leur travail :

- ❖ Celles et ceux qui ont eu la malchance d'être malades,
- ❖ Celles et ceux qui ont eu le bonheur d'accueillir un enfant dans leur foyer : en effet, le congé maternité, le congé pathologique, le congé paternité rendent inéligible à la prime d'assiduité,
- ❖ Celles et ceux qui choisissent d'user de leurs droits à exprimer leurs revendications nationales et / ou locales en se déclarant grévistes,
- ❖ Celles et ceux victimes d'un accident de service ou de trajet,
- ❖ Celles et ceux qui sont hospitalisés,
- ❖ Celles et ceux qui arrivent ou qui partent en cours d'année.

Sous prétexte de valoriser le travail, le Maire par la mise en place de cette prime cherche « **un outil de lutte efficace contre les dérives parfois constatées** ». C'est ce qu'il nous écrit dans son courrier du 15 novembre.

Pour lui, 4 jours d'absences quel qu'en soit le motif, constituent une dérive.

Notre employeur souhaite tout bonnement pénaliser celles et ceux qui usent de leurs droits.

Il faut que Monsieur le Maire, les élus, la direction générale comprennent enfin que **combattre l'absentéisme, c'est en chercher les causes qu'elles soient liées à la situation particulière de l'agent ou à l'environnement de travail, non la sanctionner.**

NOM – PRÉNOM	SIGNATURE